MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'inspection

Direction générale de l'alimentation **Services des actions sanitaires** **Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux** **Bureau de la Santé des Végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDSPV/2024-180** **19/03/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGAL/SDSPV/2023-279 du 27/04/2023 : Ordre de méthode de la surveillance officielle des organismes réglementés (SORE) pour la filière forêt-bois, en France métropolitaine
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Ordre de service d'inspection de la surveillance officielle des organismes réglementés (SORE) pour la filière forêt-bois, en France métropolitaine

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF

Résumé : Cette instruction décline, pour la filière forêt-bois, les modalités de mise en œuvre, en France métropolitaine, de la surveillance des organismes réglementés ou émergents (SORE), présentée dans l'ordre de méthode-ordre de service d'inspection pour la SORE (IT DGAL/SDQSPV/2023-202). Il s'agit d'une refonte de l'instruction technique DGAL/SDSPV/2023-279.

Textes de référence :- Règlement (UE) 2016/2031 du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux
- Décision d'exécution 2012/535/UE modifiée du 26 septembre 2012 relative aux mesures d'urgence destinées à prévenir la propagation, dans l'Union, de Bursaphelenchus xylophilus (Steiner et

Buhrer) Nickle et al. (Nématode du pin)
- Décision d’exécution 2015/893/UE relative à des mesures destinées à éviter l’introduction et la propagation d’Anoplophora glabripennis (Motschulsky) dans l’Union ;
- Décision d’exécution 2012/138/UE modifiée relative à des mesures d’urgence destinées à éviter l’introduction et la propagation d’Anoplophora chinensis (Forster) dans l’Union ;
- Décision de la Commission 2002/757/CE du 19 septembre 2002 relative à des mesures provisoires en matière phytosanitaire visant à empêcher l’introduction et la propagation dans la Communauté de Phytophthora ramorum Werres, De Cock & Man in’t Veld sp. nov. ;
- Décision d’exécution (UE) 2019/2032 de la Commission du 26 novembre 2019 établissant des mesures destinées à prévenir l’introduction et la propagation dans l’Union de Fusarium circinatum

Table des matières

1 Introduction 2
2 Lignes directrices pour l'analyse de risque 3
2.1 Unités épidémiologiques 3
2.2 Facteurs de risques liés à la filière 3
2.3 Eléments pour le choix de critères dans l'analyse de risque régionale 3
3 Modalités de surveillance 5
3.1 Surveillance de la sous-filière forêt 5
3.2 Surveillance de la sous-filière bois 6
4 Calendrier des prospections par organisme nuisible 6
4.1 Composantes de la surveillance et protocoles de diagnostic 8
4.1.1 Opérations à mener par le DSF 10
4.1.2 Opérations à mener par les SRAL 10
5 Prescriptions SORE 2024 pour la filière Forêt-Bois 12
Annexe : Liste des organismes réglementés 16

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Ressources et documents complémentaires à cet ordre de service 2
Tableau 2 : Répartition des activités de surveillance officielle pour la filière Forêt-Bois 5
Tableau 3 : Périodes de prospection pour la surveillance des ON forestiers, par unité culturale. 8
Tableau 4 : Type de produits bois selon l'organisme de quarantaine considéré. 9
Tableau 5 : Bioagresseurs dont la surveillance est prioritaire par types d'essences et de produits bois (données OEPP, décision européenne 2019/2032 pour F. circinatum et enquêtes épidémiologiques pour A. glabripennis). 11
Tableau 6 : Prescriptions nationales SORE 2024 concernant le réseau des correspondants observateurs du DSF (à titre indicatif). 12
Tableau 7 : Prescriptions nationales SORE 2024 pour la filière forêt-bois réalisées ou déléguées par le SRAL. 15
Tableau 8 : Liste des organismes réglementés de feuillus. 17
Tableau 9 : Liste des organismes réglementés de conifères. 19

1 Introduction

Dans la Surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents (SORE), la filière « Forêt-Bois » comprend les arbres en forêt et les produits bois, de l'exploitation forestière à la première transformation.

L'objectif de ce document est de fournir aux Services régionaux de l'alimentation (SRAL) les informations utiles et nécessaires à la mise en place de la SORE pour cette filière, à savoir :

- les facteurs de risque et éléments pour la définition et la mise en œuvre de l'analyse de risque régionale ;
- des précisions sur les modalités de surveillance pour sa mise en œuvre sur le terrain ;
- les prescriptions nationales.

Le Département de la santé des forêts (DSF) en lien avec les correspondants-observateurs réalise la surveillance des arbres sur pied en forêt et le prélèvement d'échantillons **sauf** les prélèvements concernant le nématode du pin. Les SRAL mettent en œuvre la surveillance des produits bois avec le cas échéant un prélèvement d'échantillons, mais aussi du piégeage d'insectes (voir « 2. Modalités de surveillance »).

Nom du document	Informations présentes	Où trouver le document ?
OM Chapeau SORE	• Contexte de la surveillance, cadre réglementaire et objectifs. • Organisation globale de la surveillance. • Définitions et généralités sur les modalités de surveillance.	Disponible sur BO-Agri : Instruction technique DGAL/SDSPV/2023-202
Fiches filières	• Informations descriptives concernant la filière Forêt-Bois.	Sur l'intranet du MASA : https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/surveillance-du-territoire-r7658.html
Protocoles SORE	Description pratique de la mise en œuvre de la SORE (dont le piégeage) par culture et par modalité.	Sur l'intranet du MASA : https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/surveillance-du-territoire-r7658.html
Fiches de reconnaissances	Information pour la reconnaissance des principaux OQ, descriptions dégâts, symptômes de différents ON.	https://agriculture.gouv.fr/sante-des-forets-ressources-et-publications-0 https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic http://ephytia.inra.fr/fr/Home/index
Modalités de surveillance spécifiques aux OQ(P)	• Description de l'OQ (origine, biologie, etc.). • Textes réglementaires associés. • Surveillance.	Sur l'intranet du MASA : https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/surveillance-du-territoire-r7658.html • *Bursaphelenchus xylophilus* (nématode du pin) • *Fusarium circinatum* • *Phytophthora ramorum*

Tableau 1 : Ressources et documents complémentaires à cet ordre de service.

2 Lignes directrices pour l'analyse de risque

Une analyse de risque est une évaluation qui vise à déterminer un nombre de sites à inspecter dans le but de surveiller l'arrivée et l'établissement d'un organisme nuisible (ON) en France.
L'analyse de risque régionale est basée sur un inventaire puis une cartographie des sites stratégiques de surveillance. **Le SRAL et le pôle santé des forêts sont chargés de définir et de partager ces analyses de risque régionales.**

2.1 Unités épidémiologiques

Une **unité épidémiologique** (UEPI) est une zone homogène où les interactions entre ON, plantes hôtes et facteurs biotiques et abiotiques résulteraient en une épidémiologie similaire en cas de présence de l'organisme visé. Dans le cas des sites sensibles, cette unité correspond au site lui-même (site industriel, aire d'autoroute, entrepôt, etc.) et à un rayon de 100 à 500 mètres, voire plus, autour de ce site (à fixer empiriquement en fonction de la biologie de l'ON, de ses vecteurs et de la présence d'hôtes).

Les UEPI de la filière Forêt-Bois s'organisent en deux « sous-filières » liées à des opérateurs distincts, puis en unités culturales : sous-filière forêt (cf. « 2.1 Surveillance de la sous-filière forêt ») et sous-filière bois (cf. « 2.2 Surveillance de la sous-filière bois »).

2.2 Facteurs de risques liés à la filière

Un **site à risque** est un site privilégié d'introduction d'un ON présent sur un produit (site d'importations ou de transit de grumes, sciages, emballages en bois, écorces, copeaux, plants, marchandises en provenance d'un pays à risque, etc.). L'introduction comprend **deux composantes** : l'entrée et l'établissement. Cet ON et son support peuvent ensuite contribuer à l'émergence d'un foyer (étape de la dissémination) puis d'invasion si les mesures sanitaires prises ne sont pas suffisantes.

Un site à risque est donc défini en lien avec le cycle biologique de l'ON, ses hôtes et grâce à une évaluation du risque d'introduction ainsi que du risque épidémiologique.

Pour la filière Forêt-Bois, les **populations-cibles** d'ON sont :

1) Les végétaux d'espèces ligneuses hôtes en forêt, c'est-à-dire sur une terre occupant une superficie de plus de 0,5 hectare (5 000 m^2) avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert forestier de plus de 10%, excluant les terres dont la vocation prédominante est agricole ou urbaine (définition Food and agriculture organization, FAO).

2) Les vecteurs d'ON aux espèces ligneuses réglementés qu'ils soient eux-mêmes réglementés (ex : *Monochamus* spp.) ou non.

3) Le bois sensible sous toutes ses formes susceptibles de porter des ON à un stade permettant leur établissement et/ou leur dissémination (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie, écorces).

2.3 Eléments pour le choix de critères dans l'analyse de risque régionale

Afin de prendre en compte les différents paramètres qui peuvent influer sur l'installation et le développement des organismes nuisibles, la présente sous-partie vise à présenter des éléments qui peuvent être mobilisés par les SRAL pour construire l'analyse de risque régionale.

- **Maladie vectorielle ou non**

Lorsque l'ON est propagé par un vecteur (insecte, etc.), la présence de cet organisme dans son vecteur représente un risque très élevé. En effet, la présence du vecteur infecté vivant au sein d'un produit bois importé induit un risque fort du maintien et de la propagation du pathogène dans un hôte sensible à proximité du point d'entrée.

- **Biologie de l'ON**

La connaissance du cycle de vie de l'ON et le cas échéant de son vecteur permet à la fois de cibler :

 - les périodes critiques dans l'année pour le risque d'émergence et de propagation ;
 - les conditions climatiques (température, humidité, pluviométrie) optimales au développement et à la reproduction de l'ON (et le cas échéant de son vecteur) ;
 - les conditions du maintien en vie de l'ON lorsqu'il est transporté et donc les meilleurs matériaux nécessaires à sa propagation (bois de cœur ou duramen, écorces, racines, etc.).

- **Supports de contagion (végétal ou partie ; marchandises bois) :**
 - sur le végétal (arbres, plants, écorces, grumes, branches, etc.) ;
 - sur les graines ;
 - sur les sites d'entreprises de la filière bois :
 - bois d'industrie ou énergie (bois déchiqueté, bois bûche, sous-produits d'exploitation forestière ou de scierie) ;
 - bois d'œuvre (grumes écorcées ou non, équarries, sciages, bois tranché ou déroulé, palettes, caisses).

- **Origine et flux des approvisionnements**

Les producteurs de produits de première ou seconde transformation du bois dont tout ou partie des approvisionnements proviennent de pays ou régions infestés par un ON donné doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée. Les enquêtes annuelles concernant les exploitations forestières et scieries (AGRESTE) et les données du Commerce extérieur (COMEXTBOIS) sont à exploiter.

- **Enquêtes épidémiologiques**

Les investigations menées sur d'anciens foyers (toujours en cours ou clôturés) peuvent fournir d'importantes informations sur les voies possibles d'entrée d'un ON sur un territoire donné.

Des analyses génétiques réalisées par les laboratoires de santé des végétaux ou des laboratoires de recherche peuvent également fournir des informations sur les lignées d'origine.

- **Evaluations scientifiques et techniques**

L'Anses, l'EFSA, l'OEPP et la Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé végétale produisent des rapports et analyses de risque phytosanitaire à la demande des autorités françaises ou de la Commission européenne.

3 Modalités de surveillance

La surveillance de la filière forêt-bois se décline en **trois** principales **composantes de surveillance** qui sont les inspections d'arbres, les piégeages d'insectes vecteurs ou ravageurs et les inspections de produits bois, plants, graines. Ces actions sont réalisées par différents services et se déclinent comme ceci :

Objets inspectés	Sites	Types d'inspection	Opérateurs	Objets cibles à inspecter
Espèces ligneuses sur pied **(sous-filière forêt)**	Surfaces boisées et vergers à graines	Surveillance officielle	DSF SRAL et délégataire	Observations visuelles et prélèvements (symptômes foliaires, racinaires ou sur branches et tronc). + Prélèvements dans le cadre des inspections nématode du pin faites sur arbres identifiés par le DSF.
Produits bois (grumes, sciages, emballages) et écorces **(sous-filière bois)**	Sites à risque	Surveillance officielle	SRAL et délégataire	Inspections visuelles et prélèvements sur bois dans des sites à risque vis-à-vis du transit ou stockage de produits de première transformation du bois.
Pièges à insectes **(sous-filière forêt)**	Surfaces boisées	Surveillance officielle	DSF, SRAL et délégataire	Piégeage ciblés sur les *Monochamus* en forêt et piégeage « à large spectre » ciblés sur les insectes coléoptères potentiellement exotiques envahissants à l'aide des cocktails phéromonaux INRAE (ports, zones de transit, etc.).
Pièges à insectes **(sous-filières forêt et bois)**	Sites à risque	Surveillance officielle	SRAL et délégataire	
Plants, produits **bois et écorces en provenance de pays non-UE**	Points d'entrée communautaires	Contrôles à l'import	Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (SIVEP)	Contrôle phytosanitaire et documentaire.

Tableau 2 : Répartition des activités de surveillance officielle pour la filière Forêt-Bois.

Les services sont amenés à respecter la bonne mise en œuvre des opérations qui leur sont attribuées et à enregistrer les résultats et observations (sur Resytal pour SRAL et délégataire et sur la Base DSF pour le DSF). En cas de difficulté merci de bien vouloir envoyer un courriel à bsv.sdspv.dgal@agriculture.gouv.fr et dsf.sdspv.dgal@agriculture.gouv.fr.

3.1 Surveillance de la sous-filière forêt

Le Département de la santé des forêts organise la mise en œuvre de la **surveillance en forêt et le suivi à long terme de sa santé**. Elle concerne les Organismes réglementés et émergents (ORE) dont l'annexe présente des éléments descriptifs et également l'ensemble des problèmes sanitaires qui

peuvent concerner les forêts. En région, elle est coordonnée par les pôles de la santé des forêts régionaux ou inter-régionaux. La surveillance ne concerne pas les espèces ligneuses hors forêt (Jardins, espaces verts et infrastructures (JEVI), arboriculture fruitière, pépinières forestières).

3.2 Surveillance de la sous-filière bois

Cette surveillance concerne le **bois hors forêt jusqu'à sa première transformation** et regroupe le bois sensible sous toutes ses formes ainsi que tous les vecteurs associés.

Pour appréhender les flux de produits bois, « l'enquête annuelle de branche exploitation forestière et scierie »[1] fournit une répartition de la récolte et de la production de sciages selon les 3 grandes catégories de produits décrites précédemment, par groupes d'essences et par région. Cette enquête déclarative des professionnels fournit également une estimation de la part des approvisionnements effectués en dehors de la région ou de l'hexagone.

La **surveillance des produits bois produits et circulant sur le territoire français** est réalisée par les **SRAL** et **ses délégataires**. Les observations et prélèvements réalisés lors de ces inspections portent sur les matériels suivants :

bois d'œuvre (grumes, charpente, caisses, palettes, etc.) ;

bois d'industrie (bois déchiqueté destiné à la production de panneaux, déchets de scierie, etc.) ;

bois énergie (bois bûche, plaquettes forestières, déchets de bois, etc.) ;

écorces.

4 Calendrier des prospections par organisme nuisible

Légende	
	Examen visuel possible
	Examen visuel optimal
	Examen visuel possible (OQP)
	Examen visuel optimal (OQP)
	Piégeage

[1] Source : Agreste

Noms scientifiques des ON	Culture(s)	Classification	Calendrier des inspections et piégeages
			1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
Agrilus anxius	Bouleau	Insecte	
Agrilus planipennis	Frêne	Insecte	
Anisogramma anomala	Noisetier	Champignon	
Aromia bungii	Merisier	Insecte	
Bretziella fagacearum	Chêne	Champignon	
Davidsoniella virescens	Erable	Champignon	
Geosmithia morbida	Noyer	Champignon	
Pityophthorus juglandis	Noyer	Insecte	
Pseudopityophthorus minutissimus	Chêne	Insecte	
Pseudopityophthorus pruinosus	Chêne	Insecte	
Saperda candida	Merisier	Insecte	
Scolytidae	Feuillus	Insecte	
Sphaerulina musiva	Peuplier	Champignon	
Xylella fastidiosa	Chêne Merisier Olivier	Bactérie	
Acleris spp.	Cyprès Thuya	Insecte	
Atropellis spp.	Pin	Champignon	
Botryosphaeria laricina	Mélèze	Champignon	
Bursaphelenchus xylophilus et son vecteur *Monochamus*	Pin	Nématode	
Choristoneura	Conifères	Insecte	
Chrysomyxa arctostaphyli	Epicéa	Champignon	
Coniferiporia sulphurascens	Mélèze Douglas Epicéa Sapin	Champignon	
Coniferiporia weirii	Cyprès - Thuya	Champignon	
Cronartium spp.	Pin	Champignon	

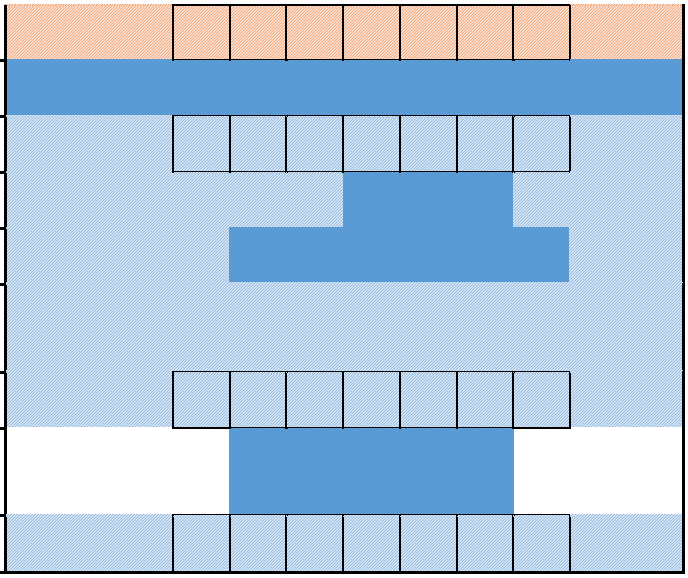
Dendrolimus sibiricus	Conifères	Insecte	
Fusarium circinatum	Pin	Champignon	
Monochamus	Pin	Insecte	
Mycodiella laricis-leptolepidis	Mélèze	Champignon	
Phytophthora ramorum	Mélèze	Oomycète	
Pissodes : nemorensi, nitidus, strobi, terminalis, yunnanensis	Pin - Epicéa	Insecte	
Polygraphus proximus	Sapin	Insecte	
Pseudocercospora pini-densiflorae	Pin	Champignon	
Scolytidae	Conifères	Insecte	

Tableau 3 : Périodes de prospection pour la surveillance des ON forestiers, par unité culturale.

4.1 Composantes de la surveillance et protocoles de diagnostic

Le **tableau** ci-après détaille les produits bois pour chacun des ON ciblés par la surveillance.

L'inspection des **grumes issues de la récolte française** nécessite une coordination entre SRAL et pôles santé des forêts, à la fois pour la recherche de sites, l'analyse de risque et la réalisation des inspections.

Organismes nuisibles	Bois Types de produits						Origine(s) à risque
	Grumes	Sciages	Caisses	Palettes	BI / BE	Ecorces	
Agrilus planipennis	X	X	X	X	X	X	Canada, Chine, Corée (sud et nord), États-Unis, Japon, Russie, Ukraine
Aromia bungii	X	X	X	X	X	X	Allemagne, Chine, Corée (sud et nord), Italie, Japon, Mongolie, Vietnam, Russie
Bretziella fagacearum	X						États-Unis, Canada
Bursaphelenchus xylophilus	X	X	X	X	X	X	Canada, Chine, Corée du sud, Espagne, États-Unis, , Mexique, Japon, Portugal, Taiwan
Coniferiporia sulphurascens et C. weirii	X					X	Etats-Unis, Russie, Asie
Cronartium spp.	X					X	Tous pays tiers
Davidsoniella virescens	X	X	X	X			Etats-Unis
Dendrolimus sibiricus	X						Chine, Corée (sud et nord), Kazakhstan, Mongolie, Russie
Fusarium circinatum	X						Afrique du Sud, Chili, Espagne, États-Unis, Haïti, Japon, Mexique, Portugal, Uruguay
Monochamus non européens (feuillus)	X	X	X	X	X	X	Tous pays tiers
Monochamus non européens (résineux)	X	X	X	X	X		Tous pays tiers
Pityophthorus juglandis	X		X				États-Unis, Italie, Mexique
Pseudopityophthorus minutissimus	X						États-Unis
Pseudopityophthorus pruinosus	X						États-Unis
Saperda candida	X						Allemagne, États-Unis, Canada
Scolytidae non-européens	X	X	X	X	X		Tous pays tiers
Sphaerulina musiva	X						Argentine, Brésil, Canada, États-Unis, Mexique

Tableau 4 : Type de produits bois selon l'organisme de quarantaine considéré.

4.1.1 Opérations à mener par le DSF

Les modalités des inspections en forêt sont définies par la note de service DGAL/SDQSPV2017-964 du 21 novembre 2017 concernant le **dispositif national de surveillance** de la santé des forêts.

La partie « 2.3 Quantification des objets à inspecter en 2024 » présente leur répartition par pôles régionaux ou inter-régionaux et par unité épidémiologique.

La stratégie de surveillance annuelle du DSF intègre l'ensemble des OQP avec en plus 5 OQ considérés comme importants pour la filière ou faisant l'objet d'un plan de surveillance spécifique :

- *Bretziella fagacearum* ;
- *Fusarium circinatum* ;
- *Phytophthora ramorum* non européens ;
- Scolytes non européens ;
- *Sphaerulina musiva*.

Les OQP doivent être surveillés **chaque année**. Les OQ autres que les 5 cités ci-dessus, qui doivent faire l'objet d'une surveillance au moins tous les 7 ans, seront traités au fur et à mesure. Pour l'année 2024, cela concerne plus spécifiquement les pourridiés dont *Coniferiporia sulphurascens*.

4.1.2 Opérations à mener par les SRAL

Pour la sous-filière bois :
11 ORE sont à surveiller en 2024 dont 5 OQP.
Ici, les unités épidémiologiques sont des groupes de sites à risque liés à un type de produit bois. 9 unités ont été ciblées, avec un risque considéré comme décroissant des grumes aux écorces :

- grumes :
 - d'origines à risque ;
 - issues de la récolte française ;
- sciages :
 - d'origines à risque ;
 - produits en France.
- emballages en bois :
 - produits en France ;
 - sur sites de stockage d'emballages (plateformes logistiques, etc.) ;
 - sur lieux de transit (ports, aéroports, aires d'autoroute etc.) ;
- écorces :
 - d'origine à risque ;
 - produites en France ;

Les sites à risque sont identifiés puis priorisés chaque année grâce à une analyse de risque régionale. Les modalités d'inspections sont précisées dans les **protocoles SORE** disponibles sur l'intranet du MASA : https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/surveillance-du-territoire-r7658.html.

Unité épidémiologique	Examen visuel			
	Hôtes	Symptômes	Bio-agresseurs	Numéro fiche protocole
Grumes	Tous types	Galeries sous écorce ou dans le bois.	*Scolytidae* non européens	FB-EV-02
	Résineux	Galerie dans le bois/ trace de bleuissement du bois/trou d'entrée ovale et de sortie rond de 4-10 mm	*Bursaphelenchus xylophilus*	FB-PA-01
		Galerie dans le bois	*Monochamus* non européens	FB-EV-02
		Lésions et chancre avec production de résine	*Fusarium circinatum*	FB-EV-02
		Pourriture et présence de sporophores	*Coniferiporia sulphurascens* et *C. weirii*	FB-EV-02
	Feuillus	Fentes, craquelures verticales sur tronc	*Bretziella fagacearum*	FB-EV-02
		Colorations noirâtres sous forme d'étoilé du bois en coupe transversale	*Davidsoniella virescens*	FB-EV-02
		Galerie sous écorce	*Pityophthorus juglandis* *Pseudopityophthorus pruinosus* *Pseudopityophthorus minutissimus*	FB-EV-02
		Chancre et nécrose sous écorce	*Sphaerulina musiva*	FB-EV-02
		Galerie dans le bois	*Agrilus anxius* *Agrilus planipennis* *Anoplophora glabripennis* *Aromia bungii* *Saperda candida*	FB-EV-02
		Nécrose sous chancre	*Geosmithia morbida*	FB-EV-02
Sciages	Tous types	Galeries sous écorce ou dans le bois	*Scolytidae* non européens	FB-EV-02
	Résineux	Galerie dans le bois/ trace de bleuissement du bois	*Bursaphelenchus xylophilus*	FB-PA-02
		Galerie dans le bois	*Monochamus* non européens	FB-EV-02
	Feuillus	Galerie dans le bois	*Agrilus anxius* *Agrilus planipennis* *Aromia bungii*	FB-EV-02
Emballages	Tous types	Galeries sous écorce ou dans le bois	*Scolytidae* non européens	FB-EV-03
	Résineux	Galerie dans le bois	*Bursaphelenchus xylophilus*	FB-EV-03
			Monochamus non européens	FB-PA-02
		lésions et chancre avec production de résine	*Fusarium circinatum*	FB-EV-03
	Feuillus	Galerie dans le bois	*Agrilus anxius* *Agrilus planipennis* *Anoplophora glabripennis*	FB-EV-03
Ecorces	Résineux	recherche de débris de bois	*Bursaphelenchus xylophilus*	FB-EV-&-PA-04
	Feuillus	Galerie dans le bois	*Agrilus anxius* *Agrilus planipennis* *Aromia bungii*	FB-EV-02

Tableau 5 : Bioagresseurs dont la surveillance est prioritaire par types d'essences et de produits bois (données OEPP, décision européenne 2019/2032 pour *F. circinatum* et enquêtes épidémiologiques pour A. *glabripennis*).

Sur grumes et sciages, seule l'observation de symptômes déclenche le prélèvement d'échantillons, conformément au **protocole FB-EV-02** publié sur l'intranet du MASA : https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/surveillance-du-territoire-r7658.html

Ces prélèvements ne font pas l'objet d'une prévision quantitative.

Pour la sous-filière forêt :
En forêt, le SRAL intervient dans le cadre du piégeage *Monochamus* et large spectre, ainsi que pour des prélèvements dans le cadre de la surveillance nématode du pin.

Des prélèvements à la recherche de nématode du pin sont réalisés à chaque inspection sur emballages en bois, en suivant les fiches protocoles (FB-PA-01 et FB-PA-02) de l'intranet : https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/surveillance-du-territoire-r7658.html et dans les prescriptions partie 2.3 Quantification des objets à inspecter en 2024.

Seuls les piégeages de *Monochamus* dans le cadre de la surveillance du nématode du pin et le piégeage à large spectre sont requis en 2024, selon un objectif quantitatif figurant en 2.3 Quantification des objets à inspecter en 2024. Pour les modalités de pose et de relevé de pièges, les inspecteurs en SRAL ou leurs délégataires utiliseront **le protocole pour le piégeage à large spectre (FB-PI-01) et celui pour le piégeage de *Monochamus* (FB-PI-02)** (https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/surveillance-du-territoire-r7658.html).

5 Prescriptions SORE 2024 pour la filière Forêt-Bois

Essences	Organisme	AURA	GE	SO	NO	BFC	SE
PINS	*Bursaphelenchus xylophilus*	20	5	190	50	10	85
	Dendrolimus sibericus	10	10	25	10	10	10
	Fusarium circinatum	5	5	20	10	5	5
AUTRES FEULLUS	*Agrilus anxius*	5	5	5	5	5	5
	Agrilus planipennis	5	8	5	8	8	5
	Geosmithia morbida	30	0	0	0	0	0
	Pityophthorus juglandis	3	0	0	0	0	0
MELEZE	*Phytophthora ramorum*	5	5	10	20	5	5
CHENES	*Bretziella fagacearum*	3	8	8	8	8	3
PEUPLIERS	*Sphaerulina musiva*	5	5	20	30	10	5
DOUGAS/ SAPINS	*Coniferiporia sulphurascens et weirii*	5	5	5	0	5	5

Tableau 6 : Prescriptions nationales SORE 2024 concernant le réseau des correspondants observateurs du DSF (à titre indicatif).

Code prescription	Sous-filière	Culture / Unité épidémiologique	Composante	Modalité	Liste OQ consolidée	TOTAL REGIONS	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse	Grand-Est	Hauts-de-France	Ile-de-France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays-de-la-Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PROG-147	Bois	Ecorces - origines à risque	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	*Monochamus* spp. non européens, *Bursaphelenchus xylophilus*	12	2	0	0	0	0	0	5	2	0	0	3	0	0
PROG-226	Bois	Ecorces - origines à risque	Prélèvement asymptomatique	Bois	*Bursaphelenchus xylophilus*	12	2	0	0	0	0	0	5	2	0	0	3	0	0
PROG-146	Bois	Ecorces - production française	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	*Monochamus* spp. non européens, *Bursaphelenchus xylophilus*	49	0	2	2	2	0	5	3	2	5	17	2	6	3
PROG-225	Bois	Ecorces - production française	Prélèvement asymptomatique	Bois	*Bursaphelenchus xylophilus*	49	0	2	2	2	0	5	3	2	5	17	2	6	3
PROG-150a	Bois	Emballages - origine à risque	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	*Monochamus* spp. non européens, *Aromia bungii*, *Bursaphelenchus xylophilus*, *Anoplophora glabripennis*	151	12	5	2	4	20	19	7	30	15	5	10	10	12
PROG-230	Bois	Emballages - origine à risque	Prélèvement asymptomatique	Bois	*Bursaphelenchus xylophilus*	156	12	5	2	4	20	19	7	30	15	10	10	10	12
PROG-149a	Bois	Emballages - sites logistiques	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	*Monochamus* spp. non européens, *Aromia bungii*, *Bursaphelenchus*	72	6	3	4	4	0	7	5	15	4	7	7	4	6

					xylophilus, *Anoplophora glabripennis*														
PROG-229	Bois	Emballages - sites logistiques	Prélèvement asymptomatique	Bois	*Bursaphelenchus xylophilus*	71	5	3	4	4	0	7	5	15	4	7	7	4	6
PROG-148a	Bois	Emballages - production française	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	*Monochamus* spp. non européens, *Aromia bungii*, *Bursaphelenchus xylophilus*, *Anoplophora glabripennis*	58	10	2	2	4	0	9	6	4	4	6	5	3	3
PROG-228	Bois	Emballages - production française	Prélèvement asymptomatique	Bois	*Bursaphelenchus xylophilus*	54	6	2	2	4	0	9	6	4	4	6	5	3	3
PROG-152b	Bois	Grumes - origines à risque	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	*Agrilus planipennis* *Bretziella fagacearum*, *Bursaphelenchus xylophilus*, *Agrilus anxius*, *Sphaerulina musiva*, *Monochamus* spp. non européens, *Aromia bungii*, *Fusarium circinatum*, *Geosmithia morbida*	90	7	0	4	0	0	0	0	0	5	60	10	1	3
PROG-151b	Bois	Grumes - récolte française	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	*Agrilus planipennis*, *Bretziella fagacearum*, *Agrilus anxius*, *Sphaerulina musiva*, *Monochamus* spp. non européens, *Aromia bungii*, *Fusarium circinatum*, *Geosmithia morbida*	154	20	5	7	12	0	0	12	2	7	61	17	6	5
PROG-154a	Bois	Sciages - origines à risque	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	*Aromia bungii*, *Monochamus* spp. non européens, *Agrilus planipennis*, *Agrilus anxius*	101	10	0	44	0	0	0	10	1	4	20	5	5	2

PROG-153a	Bois	Sciages - récolte française	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	*Aromia bungii*, *Monochamus* spp. non européens, *Agrilus planipennis*, *Agrilus anxius*	64	10	5	3	2	0	0	4	0	4	26	7	3	0
PROG-222	Forêt	Pins	Piégeage	Attractif et phéromone (Monochamus)	*Monochamus* spp. non européens, *Bursaphelenchus xylophilus*	181	12	18	10	5	2	22	6	6	6	50	24	6	14
PROG-241	Forêt	Pins	Examen visuel	Général (JEVI, forêt-bois)	*Bursaphelenchus xylophilus*	385	20	10	8	8	10	5	8	8	8	190	35	10	40
PROG-223	Forêt	Sites à risque	Piégeage	Alimentaire ou phéromone (large spectre)	Large spectre	27	2	2	0	1	1	3	1	3	4	5	2	2	3

Tableau 7 : Prescriptions nationales SORE 2024 pour la filière forêt-bois réalisées ou déléguées par le SRAL.

Je vous remercie de votre mobilisation pour adapter ces modalités de surveillance et vous invite à me signaler toute difficulté qui apparaitrait dans la mise en œuvre de cet ordre de service.

La Directrice Générale de l'Alimentation

Maud FAIPOUX

Annexe : Liste des organismes réglementés

La liste des Organismes de quarantaine (OQ) est disponible dans l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission du 28 novembre 2019 et du Règlement d'exécution (UE) 2021/2285 de la Commission du 14 décembre 2021.

La liste des Organismes de quarantaine prioritaire (OQP) est consultable dans l'annexe du Règlement délégué (UE) 2019/1702 de la Commission du 1er août 2019.

Type de peuplement	Organismes	Essences, type d'hôte	Description
Tous feuillus	Scolytes non européens (OQ)	Toutes essences	Les **scolytes** sont des insectes cambiophages qui consomment les assises génératrices des arbres lors de leur développement larvaire, ce qui entraine la mort des arbres. La plupart des scolytes sont des parasites de faiblesse mais certains ont des comportements primaires, en particulier en cas de pullulations. De plus, ils peuvent transporter des pathogènes.
Bouleaux	*Agrilus anxius* (OQP)	Tous bouleaux	L'agrile du bouleau, ***Agrilus anxius*** est présent uniquement aux Etats-Unis et au Canada, mais il peut être véhiculé par tous types de marchandises liées au bouleau (plants, grumes, sciages, emballages, écorces, produits manufacturés, etc.). Il ne s'attaque qu'aux espèces du genre *Betula*.
Chênes	*Bretziella fagacearum* (OQ) *Pseudopityophthorus minutissimus* (OQ) *Pseudopityophthorus pruinosus* (OQ)	Sur chênes adultes ou subadultes flétris en tâche ou rond. *Q. petraea*, *Q. robur*, *Q. pubescens*, *Q. rubra*.	***Bretziella fagacearum*** est originaire du centre et de l'est des Etats-Unis. Il a été détecté en 2023 au Canada. Aux USA, il se propage à courte distance par le biais de ses scolytes vecteurs, ***Pseudopityophthorus minutissimus*** (Etats-Unis et Canada) **et *Pseudopityophthorus pruinosus*** (Etats-Unis et Mexique). La principale voie d'introduction possible est le transport de grumes non écorcées provenant d'Amérique du Nord. Le scolyte du chêne (*Scolytus intricatus*), largement présent en France, est un vecteur potentiellement très efficace. La maladie entraine des flétrissements des branches, des fentes ou craquelures verticales sur tronc et des mortalités rapide des arbres.
Chêne, merisier, olivier	*Xylella fastidiosa* (OQP)	600 espèces végétales de 80 familles botaniques: vigne, agrumes, fruitiers, olivier, cerisier, chêne, érable, etc.	La **bactérie** *Xylella fastidiosa*, en se développant dans le xylème d'une plante bloque la circulation de la sève brute au sein des vaisseaux. Cette bactérie est transmise par des insectes vecteurs piqueurs-suceurs (cicadelle, etc.).
Erables	*Davidsoniella virescens* (OQ)	*Acer saccharum*	Champignon pathogène présent au Canada et aux Etats-Unis sur *Acer saccharum* (plantés pour le sirop d'érable) qui semble infecter les arbres à partir de plaies. Il entraine le jaunissement et une nanification des feuilles puis le dépérissement de l'arbre en 2-4 ans. Des coupes transversales des arbres montrent des zones de bois jaune-vert étoilé. Il est probablement transporté par des insectes et par le transport de bois malade (comme destiné à la fabrication de feuilles pour placage). Aux Etats-Unis, maladie peu répandue, dégâts de petite échelle.
Frênes	*Agrilus planipennis* (OQP)	Tous frênes	Les agriles sont des coléoptères *Buprestidae*. L'agrile du frêne, ***Agrilus planipennis***, est véhiculé par tous types de marchandises à base de bois de frêne, et présent dans un grand nombre de pays et notamment les Etats-Unis, le Canada et la Russie occidentale. Les larves des agriles forment des galeries sinueuses sur le tronc des arbres qui dépérissent généralement en commençant par le houppier.
Merisier	*Saperda candida* (OQ)	Une dizaine d'arbres et arbustes de feuillus.	Insecte d'origine américaine. Les adultes se nourrissent de feuillages mais les dégâts sont causés par les larves qui attaquent les arbres sains et affaiblis. Ils creusent des galeries dans les tiges et les troncs, de préférence à la base du tronc. Les dommages causés par l'alimentation peuvent ceinturer les tiges, provoquer un dépérissement et éventuellement la mortalité des arbres (en particulier sur les jeunes arbres). Peu visible, il peut facilement être transporter sur végétaux.
Noyer	*Geosmithia morbida* (OQ) et son vecteur *Pityophthorus juglandis* (OQ)	*Juglans* spp. et *Pterocaria* spp.	La **maladie des mille chancres** est causée par un champignon (*Geosmithia morbida*) et son vecteur, le scolyte des pousses du noyer (*Pityophthorus juglandis*). Le champignon se propage dans les galeries creusées par le scolyte et endommage les tissus. Des chancres se forment. Une infestation sévère peut entraîner le dépérissement des branches du noyer voire la mortalité de l'arbre chez *J. nigra*. La maladie est originaire d'Amérique du Nord et a été introduite en Italie puis en France.
Peupliers	*Sphaerulina musiva* (OQ)	Tous peupliers cultivés sauf *P. deltoides*	Présent sur le seul continent américain, les voies majeures d'introduction de ***Sphaerulina musiva***, le chancre septorien du peuplier sont les plants et les grumes. Les symptômes sur arbres sont caractéristiques et observables de juin à octobre : taches noirâtres éparses sur feuilles avec point blanc au centre (fructifications), nécroses et chancres renflés sur tiges et pousses. Les printemps humides sont particulièrement propices à son développement et les dégâts sont surtout importants sur jeunes plants. Les plantations de l'année et jeunes plantations sont donc à surveiller particulièrement.

Tableau 8 : Liste des organismes réglementés de feuillus.

Type de peuplement	Organismes	Essences, type d'hôte	Description
Epicéas	• *Chrysomyxa arctostaphyli* (OQ) • *Coniferiporia sulphurascens* (OQ) • *Pissodes strobi* (OQ)	• Tous épicéas • Douglas • Résineux	• Pathogène nord-américain responsable de **balai de sorcière** sur épicéa. Son hôte alternant est *Arctostaphylos.* Risque d'introduction par les plants, et branches. • Voir Douglas. • Voir pissodes des pins.
Cyprès - Thuya	• *Acleris* spp. (OQ) • *Coniferiporia weirii* (OQ)	• Résineux et feuillus • Thuyas et Cyprès	• Insecte **défoliateur** de la famille des Tortricidés, le genre regroupe 261 espèces (40 en Europe). • *C. weirii* est un pathogène **pourridié** natif d'Amérique du Nord et présent en Chine et au Japon. Il altère les racines des Thuya et Cyprès. Le risque d'introduction concerne les écorces, bois non écorcés et plants. Les conditions climatiques en Europe lui sont favorables. Il se dissémine par spores et par contact racinaire.
Douglas	• *Coniferiporia sulphurascens* (OQ) • *Fusarium circinatum* (OQ)	• Tous conifères • Tous pins en particulier *P. radiata*	• *C. sulplurascens* est un pathogène pourridié natif d'Amérique du Nord et présent en Chine, Russie, Turquie. Il altère les racines de conifères, en particulier les douglas (**pourridié**). Le risque d'introduction concerne les écorces, bois non écorcés et plants. Les conditions climatiques en Europe lui sont favorables. Il se dissémine par spores et par contact racinaire. • Peuplements classés pour la production de graines et plantations forestières sont concernés par l'observation de symptômes de ***Fusarium circinatum***.
Mélèzes	• *Coniferiporia sulphurascens* (OQ) • *Guignardia laricina* (OQ) • *Mycodiella laricis-leptolepidis* (OQ) • *Phytophthora ramorum* non européens (OQ)	• Résineux • *Larix* spp., en particulier *Larix decidua*, *L. laricia*, *L. occidentalis* • *Larix* spp. • Mélèzes d'Europe, du Japon et hybride	• Voir Douglas. • *G. laricina* est un pathogène asiatique des aiguilles et pousses de mélèzes. Risque d'introduction par les plants et les branches. • Pathogène asiatique des aiguilles de mélèze. Le mélèze d'Europe serait sensible. • Oomycète très pathogène et polyphage. Découvert sur mélèzes en 2017 dans le Finistère, *Phytophthora ramorum* fait l'objet d'une surveillance en pépinière et en forêt. Il est responsable de colorations brunes-violacées sur aiguilles, de nécroses sur branches, de descente de cime et de mortalité d'arbres.
Pins	• *Atropellis* (OQ) • *Bursaphelenchus xylophilus* (nématode du pin, OQP) • *Cronartium* non européens (OQ)	• Tous les pins • Tous résineux sauf Thuya • Tous les pins	• Pathogène des pins en Amérique du Nord. Il peut se transporter sur plants, bois ou écorce. Sur *P. contorta* and *P. strobus* (espèce Nord-américaines plantées en Europe), il entraine une perte de qualité du bois, des **déformations de tiges** et des **mortalités de jeunes plants**. • Le **nématode du pin** est la menace la plus forte pesant sur les pinèdes françaises. C'est un ver qui se déplace grâce à un coléoptère vecteur du genre *Monochamus* qui permet sa transmission d'un arbre contaminé à un arbre sain. La multiplication des nématodes dans l'arbre provoque la rupture du transport de l'eau et la mort. Il est surveillé sur arbres sur pied, par piégeage de son insecte vecteur, et sur produit bois. • Les champignons du genre ***Cronartium*** sont responsables de maladies appelées **rouille** sur les pins. Il existe 3 espèces en France et une quarantaine absente d'Europe. Les dégâts sont variables : vésicules

			sporulantes orangée sur branches et tronc, excroissance, chancres, mortalités de branches, de cônes et d'arbres. Les jeunes sont les plus vulnérables.
	• *Fusarium circinatum* (OQ)	• Tous pins, en particulier *P. radiata*	• Dans les vergers à graines et les plantations de pins, et tout particulièrement de pins américains, l'observation de symptômes avec chancres associés à une forte production de résine pourra conduire le cas échéant à des prélèvements en vue de la recherche de ***Fusarium circinatum***. Les pins flétris en première année de plantation (fonte de semis) doivent aussi faire l'objet de prélèvement de motte avec le système racinaire et collet du plant.
	• Pissodes (*nemorensis*, *nitidus*, *terminalis*, *yunnanensis*) OQ	• Tous les pins	• Les **pissodes** entrainent des **mortalités de branches et de jeunes arbres** qui sont très sensibles. Ils se transportent facilement par les plants et par le bois.
	• *Pseudocercospora pini-densiflorae* (OQ)	• Tous les pins	• La **cercosporiose** des aiguilles de pins est une **maladie fongique foliaire** présente en Asie de l'Est, en Amérique centrale et dans le sud de l'Afrique. Elle est spécifique du genre *Pinus* et peut provoquer de forts dommages en pépinière et dans les jeunes pinèdes. Le transport de plants contaminés constitue le principal risque d'introduction en Europe.
Sapins	• *Coniferiporia sulphurascens (OQ)* • *Polygraphus proximus* (OQ)	Tous résineux	• Voir Douglas. • **Scolyte** des résineux qui progresse d'est en ouest depuis la Russie. Il attaque les arbres affaiblis dans son aire d'origine mais a montré une plus grande agressivité sur les nouvelles aires de colonisation, en particulier sur sapin.
Forêts d'autres conifères	• *Choristoneura* non européens (OQ) • *Dendrolimus sibericus* (OQP) • Scolytes non européens (OQ)	Tous résineux	• Les ***Choristoneura*** sont des papillons de la famille des Torticidés (le genre regroupe 52 espèces). **Défoliateurs** principalement de conifères, mais aussi de feuillus, importants en Amérique du Nord. Une génération par an pour la plupart des espèces. Les adultes volent loin et les larves se dispersent par le vent. Le risque d'introduction concerne les plants, branches, fruits et bois. • ***Dendrolimus sibiricus*** est un Lépidoptère défoliateur polyphage qui se nourrit d'aiguilles de conifères. D'origine asiatique, il est présent en Russie centrale et se propage par l'intermédiaire de plants ou de branches coupées, plus rarement de grumes. Son cycle de reproduction dure deux années en moyenne, mais peut prendre un à trois ans selon le climat. • Les **scolytes non européens** sont à observer et/ou piéger dans les peuplements dépérissants de conifères ou à proximité de sites à risque. La recherche de symptômes dans les peuplements de conifères sera couplée à la recherche d'impacts de **scolytes non européens** et de traces de pontes de ***Monochamus*** sur bois dépérissants, morts ou au sol pour la recherche de nématode du pin.

Tableau 9 : Liste des organismes réglementés de conifères.